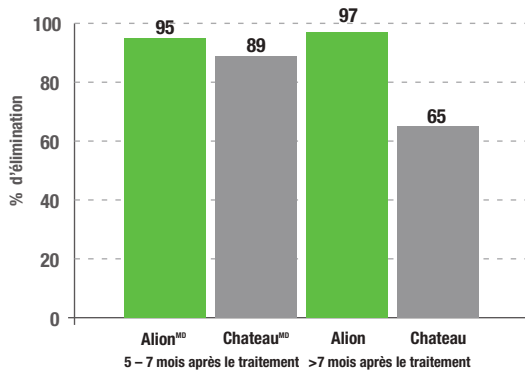
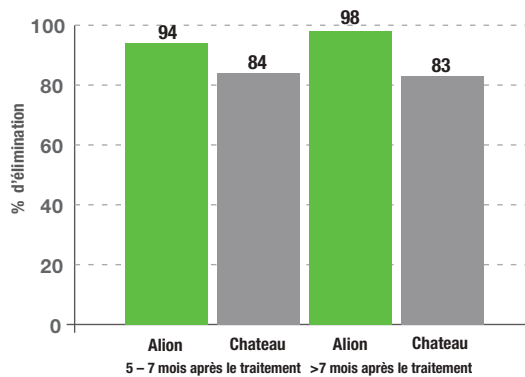


## MAUVAISES HERBES GRAMINÉES



Source : 49 essais réalisés en Amérique du Nord, 2009-2011  
Dose d'Alion : 152 ml/acre Dose de Chateau : 170 g/acre

## MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES



Source : 49 essais réalisés en Amérique du Nord, 2009-2011  
Dose d'Alion : 152 ml/acre Dose de Chateau : 170 g/acre



cropscience.bayer.ca, 1 888-283-6847 ou communiquer avec votre représentant Bayer.

Toujours lire et suivre les instructions sur l'étiquette. Alion<sup>MD</sup>, Ignite<sup>MD</sup> et Sencor<sup>MD</sup> sont des marques déposées du groupe Bayer. Tous les autres produits sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives. Bayer CropScience Inc. est membre de CropLife Canada.

H-79-10/16-10638985-F

# fiche technique



UN HERBICIDE DE PRÉ-LEVÉE EFFICACE DURANT TOUTE LA SAISON CONTRE UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MAUVAISES HERBES DANS LES FRUITS DE VERGER ET LES RAISINS



# LE SAVIEZ-VOUS?

**ALION<sup>MD</sup> EST EFFICACE CONTRE LES MAUVAISES HERBES RÉSISTANTES AU GLYPHOSATE, SANS POUR AUTANT COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ DE VOS CULTURES**

## CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Herbicide du groupe 29
- Favorise une excellente gestion résiduelle des mauvaises herbes à long terme
- Traitement de pré-levée efficace contre une grande diversité de mauvaises herbes
- Efficace contre les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges annuelles, y compris les espèces résistantes au glyphosate, aux triazines et à l'ALS
- Excellent outil de gestion de la résistance
- Produit offrant beaucoup de souplesse aux producteurs, puisqu'il peut être mélangé en réservoir
- Débit de dose peu élevé

## CULTURES ENREGISTRÉES

- Fruits à pépins
  - Pommes
  - Poires
- Fruits à noyau
  - Abricots
  - Cerises (douces et acides)
  - Nectarines
  - Pêches
  - Prunes
- Noix
  - Amandes
  - Châtaignes
  - Avelines
  - Noisettes
  - Noix en cœur (japanese heartnuts)
  - Noix de Grenoble
- Raisins

## MODE D'ACTION

- Groupe 29 – Benzamide
- Alion empêche l'apparition des mauvaises herbes en inhibant la croissance de la radicule (racine hôte) dans la zone de germination de la graine
- Un quart de pouce (6,35 mm) de pluie suffit à activer le produit
- Alion est efficace durant toute la saison contre les mauvaises herbes pré-levées.

S'il y a déjà des mauvaises herbes au moment de l'application, mélanger Alion en réservoir avec un herbicide de contact.

## FORMULATION ET EMBALLAGE

- Suspension concentrée à raison de 200 g/L
- Vendu en cruches de 1 L

## CONSEILS POUR L'APPLICATION

### Fruits de verger

- Ne convient pas aux sols renfermant 20 % de gravier ou plus, ni aux sols ayant une teneur en matières organiques de moins de 1 %
- Alion peut être appliqué en tout temps durant la saison, pourvu que le sol ne soit pas gelé ni recouvert de neige
- Appliquer sur les cultures établies comptant au moins trois saisons entières de croissance
  - Les arbres doivent avoir été plantés depuis au moins trois ans et non simplement avoir trois ans
- Ne pas appliquer avant toute forme de perturbation du sol. Appliquer une fois le sol tassé.
- Pour en savoir davantage sur la replantation d'arbres après l'application d'Alion, veuillez consulter l'étiquette

### Raisins

- Ne convient pas aux sols renfermant 20 % de gravier ou plus, aux sols sableux ou sableux-limoneux, ou aux sols ayant une teneur en matières organiques de moins de 1 %
- Alion peut être appliqué en tout temps durant la saison, pourvu que le sol ne soit pas gelé ni recouvert de neige, et qu'il n'y ait aucune forme de perturbation du sol, y compris des travaux de chaussage et de déchaussage suivant l'application. Appliquer une fois le sol tassé.
- Appliquer dans les cultures de raisins établies comptant au moins cinq saisons de croissance complète après leur transplantation
- Appliquer dans les vignes qui ont été plantées à une profondeur d'au moins 30 cm, ou en présence d'une barrière de terre d'au moins 30 cm entre la surface du sol et la majeure partie du système racinaire
- Éviter tout contact entre le produit pulvérisé ou la dérive de la pulvérisation et le feuillage, l'écorce verte, les racines ou les fruits de la culture traitée, ce qui pourrait endommager localement, ou même faire mourir les cultures

Dose d'Alion	Mauvaises herbes		
375 ml/ha (152 ml/acre)	Laiteron potager Pied-de-coq Moutarde noire Séneçon commun Liseron des champs Sétaire géante Sétaire verte	Ivraie multiflore Chénopode blanc Digitaire sanguine Laitue scariole (suppression) Amarante à racine rouge (suppression)	Bourse-à-pasteur Euphorbe penchée Érodium cicutaire Méliot blanc Moutarde des oiseaux Millet sauvage Sétaire glauque

## OPTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Culture	Produits	Taux d'application	Mauvaises herbes contrôlées
Cerises (douces et acides) Pêches Poires Pommes Prunes Raisins	Alion + Ignite <sup>MD</sup>	Alion : 375 ml/ha (152 ml/acre) Ignite : 2,7 à 5 L/ha (1,1 à 2 L/acre)	Contrôle des mauvaises herbes avec Alion seul, et suppression non sélective des mauvaises herbes sorties de terre
Abricots Cerises (douces et acides) Châtaignes Noix de Grenoble Noix en cœur (japanese heartnuts) Pêches Poires Pommes Prunes Raisins	Alion + glyphosate (sous forme de sel d'isopropylamine, de sel de diméthylamine ou de sel de potassium)	Alion : 375 ml/ha (152 ml/acre) Glyphosate : 800 à 4300 g matière active/ha (324 à 1741 g matière active/acre)	
Avelines Noisettes		Alion : 375 ml/ha (152 ml/acre) Glyphosate : 800 à 1250 g matière active/ha (324 à 506 g matière active/acre)	
Abricots Cerises (douces et acides) Pêches Poires Pommes Prunes Raisins	Alion + Gramoxone <sup>MD</sup>	Alion : 375 mL/ha (152 mL/acre) Gramoxone: 5,5 L/ha (2,2 L/acre)	
Abricots Cerises (douces et acides) Pêches Poires Pommes Prunes	Alion + Sencor <sup>MD</sup> 480F ou Sencor 75DF	Alion : 375 ml/ha (152 ml/acre) Sencor 480F : 1,5 L/ha (0,61 L/acre) Sencor 75DF : 1,0 kg/ha (0,40 kg/acre)	Contrôle des mauvaises herbes avec Alion seul, et meilleur contrôle résiduel des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges

Veuillez consulter l'étiquette d'Alion et l'étiquette des autres produits devant faire partie du mélange en réservoir pour en savoir davantage sur le mode d'emploi, les restrictions et les précautions.